

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
8 Février 2019**

**OBJET : Conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et trois centres communaux d'action sociale (CCAS) pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA (BRSA).**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 8 Février 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, avec les centres communaux d'action sociale (CCAS) de Sausset-les-Pins, de Velaux et de La Roque-d'Anthéron, la convention pour la réalisation des contrats d'engagement réciproque en faveur des bénéficiaires du RSA, dont le projet est annexé au rapport.

Cette dépense d'un coût de 746,76 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**